

Règlement intérieur – Centre d'Arts Martiaux

1. Objet et champ d'application

Ce règlement encadre le fonctionnement, la sécurité et la discipline du centre. Il s'applique à tous : adhérents, parents, spectateurs, bénévoles et intervenants.

2. Horaires et accès

- Accès aux salles uniquement aux horaires publiés.
- En dehors des créneaux, le centre est fermé, sauf autorisation exceptionnelle.

3. Tenue et hygiène

- Le keikogi, kimono ou tenue appropriée doit être propre, en bon état, et porté systématiquement.
- Un certificat médical d'aptitude à la pratique (daté de moins d'un an) est requis chaque année.
- Cheveux longs attachés. Ongles courts et hygiène corporelle respectée.
- Une bouteille d'eau personnelle est fortement recommandée.
- Pour aller aux toilettes et des vestiaires aux tatamis et inversement, je porte des chaussures propres.

4. Respect et discipline

- Respect mutuel, des enseignants et des camarades.
- Insultes, violences ou comportements dangereux sont prohibés.
- Les consignes des instructeurs sont obligatoires.

5. Sécurité et pratique responsable

- Échauffement obligatoire avant chaque séance.
- Interdit aux débutants sans supervision.
- Les blessures doivent être signalées immédiatement.
- Matériel (tatamis, paos...) utilisé uniquement sous surveillance.

6. Responsabilité et assurance

- Avant toute pratique, l'adhérent doit compléter obligatoirement une fiche d'inscription, y compris pour les 2 cours d'essai.
- Le centre décline toute responsabilité en cas de non-respect du règlement.
- En cas d'accident, déclaration auprès de l'instructeur puis rédaction d'un rapport.

7. Assiduité, retards et absences

- En cas de retard, afin de ne pas gêner le cours commencé, le pratiquant salue et attend sur le bord du tatami l'autorisation de son enseignant.

8. Utilisation des locaux et du matériel

- Respect scrupuleux des vestiaires, salles d'entraînement, sanitaires.
- Interdiction de fumer, d'utiliser appareils électroniques non indispensables.
- Propreté exigée : rangements et nettoyage réalisés après utilisation.

9. Tarifs, cotisations, facturation

- Montant des cotisations, échéances, modes de paiement précisés dans la fiche d'inscription.
- Le Club se donne le droit de refuser l'accès aux tatamis en cas de non-paiement

10. Protection des données

- Les données personnelles (nom, photo, santé...) sont protégées conformément au RGPD.
- Droit d'accès, rectification et suppression exercés auprès des membres du bureau.

11. Modification du règlement

- Toute modification est portée à l'attention des adhérents par écrit (affichage, mail) 15 jours avant application.

12. Acceptation du règlement

- Signature du règlement intérieur obligatoire à l'inscription.
- Sa consultation est également ouverte à tout moment dans les locaux du centre.

Mise à jour le 15 juillet 2025, à Pont d'Ain